



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois
Le cinq octobre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 28.09.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Nadine ABAZIOU ayant donné procuration à M. Louis SALIOU, M. Daniel PERVES ayant donné procuration à Mme Christine PORTAILLER et M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL.

Nadia DUTERDE : arrivée à 18h35.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2023-10-05-22

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES – ANNEES 2020 A 2022

Rapporteur : Louis Saliou, 1^{er} adjoint au maire, en charge des finances, des travaux et de l'agriculture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3 ;

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 46 ;

Vu l'avis de la Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées du 5 juillet 2023 ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu la présentation lors de la commission « travaux-finances-agriculture » du 25 septembre 2023 ;

La 15^{ème} Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées s'est tenue le 5 juillet 2023 et a permis à ses membres d'avoir un état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics ainsi qu'un recensement de l'offre de logement accessibles.

L'objet du rapport annexé est de présenter aux membres du Conseil municipal le rapport 2020-2022 de l'activité de la C.C.A.P.H. (dernière commission le 26 novembre 2019).

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 029-212901052-20231013-2023100522-DE

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2020-2022 ci-annexé qui sera transmis au Préfet du département, au Président du Conseil Départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 5 octobre 2023

Le Maire,

Laurence CLASSE





**COMPTE RENDU DE LA 15^{ème} COMMISSION
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
MERCREDI 5 JUILLET 2023**

Etaient présents :

Mme CLAISSE, Maire,
M. MICHEL, Adjoint au Maire,
M. SALIOU, Adjoint au Maire,
Mme APPRIOU, Adjoint au Maire,
Mme BECKING, Conseillère Municipale,
Mme DUTERDE, Conseillère Municipale,
Mme MALISSIER, I.P.I.D.V.
M. CABON, F.N.A.T.H.

Absents excusés :

M. MORRY, Adjoint au Maire,
M. JEGOU, A.L.P.A.R,
Mme ELEOUEU, Landi Commerces,
Mme ROHEL, représentant d'autres usagers de la Ville,
M. CORRE, représentant d'autres usagers de la Ville,
M. MARIE, représentant d'autres usagers de la Ville,
Mme BESCOND, I.P.I.D.V,
M. QUEMENEUR, F.N.A.T.H,
Mme COULOIGNER, représentant d'autres usagers de la Ville,
M. CABEL, Directeur Général des Services,
M. THOMAS, responsable police municipale.

Assistaient également à la réunion :

Mme MARTIN, Directrice du C.C.A.S,
M. BOUGUET, adjoint direction technique / cadre de vie.

Madame le Maire en début de séance a invité l'ensemble des membres de la commission à se présenter.

Madame le Maire a rappelé que la commission ne s'était pas réunie depuis la dernière réunion en date du 26 novembre 2019, notamment en raison de la COVID 19.

Présentation du rapport de commission par M. BOUGUET.

BILAN 2020 / 2021 / 2022 DES TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE ET MISE A JOUR DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées, la collectivité a mis en place un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.). Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire communal.

Le P.A.V.E. a été approuvé par la Commission Communale pour l'Accessibilité du 15 juin 2010 et par le Conseil municipal par délibération n° 311 du 1^{er} juillet 2010.

Ce document est mis à jour annuellement suite aux travaux réalisés depuis sa création.

Mme MALISSIER souligne que l'I.P.L.D.V. a effectué au mois de juin une visite sur Landivisiau de quelques rues et places.

Un rapport de cette visite avec des observations sur des aménagements à réaliser pour améliorer les cheminements sera transmis en Mairie.

Cf. annexe 1, 2 et 3

RENOUVELLEMENT DES FEUX TRICOLORES

Renouvellement des deux carrefours à feux tricolores.

Les nouveaux appels piétons R12 peuvent être déclenchés par une télécommande universelle permettant un déclenchement du dispositif à distance et ainsi orienter la personne déficiente visuelle vers la traversée piétonne.

La fourniture de télécommande ne sera pas prise en charge par la collectivité, la demande doit être faite auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

Mme MALISSIER souligne que certaines collectivités fournissent gratuitement les télécommandes et réitère la demande de fourniture de télécommandes par la Mairie.

M. SALIOU précise que les télécommandes peuvent être fournies sur demande auprès de la M.D.P.H.

ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT TERRITOIRE COMMUNAL – MISE A JOUR DU LISTING

Issue de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et complétée par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la Commission Communale pour l'Accessibilité doit être destinataire des Projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) situés sur le territoire communal.

Mme MALISSIER souligne que les commissions d'accessibilité se font généralement sur plan et qu'il y a un écart entre les dossiers instruits par la D.D.T.M. et la réalité dans les établissements recevant du public (ERP)

M. MICHEL confirme que la D.D.T.M. ne se déplace pas sur site lors de l'instruction des dossiers et précise que le service urbanisme de la Mairie ne donne qu'un simple avis.

Cf. annexe 4.

RECENSEMENT DE L'OFFRE DES LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES ET AUX PERSONNES AGEES

Le décret n°2015-1770 et l'arrêté du 24 décembre 2015 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs (BHC) et des maisons individuelles (MI) neufs ont modifié le code de la construction et de l'habitation (CCH) et actualisé les obligations réglementaires en matière d'accessibilité.

"Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente" (article R162-2 du CCH).

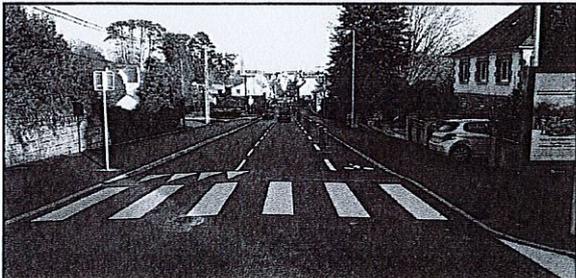
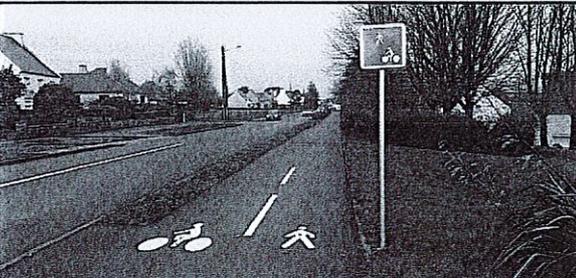
Mme MALISSIER précise que les logements ne nécessitent pas un aménagement 100% aux normes P.M.R. et que l'I.P.I.D.V. travaille en partenariat avec les bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité des logements en fonction des besoins en accessibilité des locataires.

Mme MARTIN informe que le C.C.A.S. travaille en partenariat avec Finistère Habitat, principal bailleur social sur la Ville de Landivisiau, pour l'accompagnement des aménagements des logements en fonction des besoins des locataires, selon les évolutions des handicaps et/ou vieillissement des personnes.

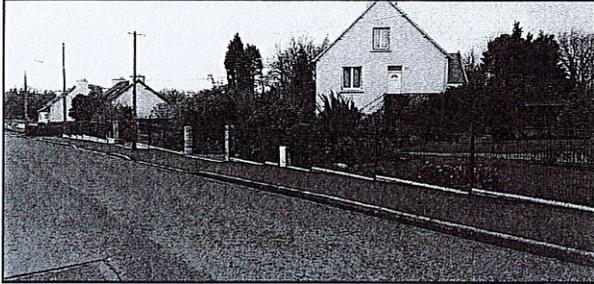
M. SALIOU confirme que les besoins en aménagement des logements peuvent être différents selon les handicaps.

Cf. annexe 5.

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2020**

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
1	<p>Rue Georges Clémenceau</p> 	<p>Réfection de trottoir Création place P.M.R. Accès Maison de Service Au Public (MSAP)</p>	11 649 €
2	<p>Avenue de la Libération</p>   	<p>Aménagement de voirie : Sécurité et accessibilité</p>	447 439 €

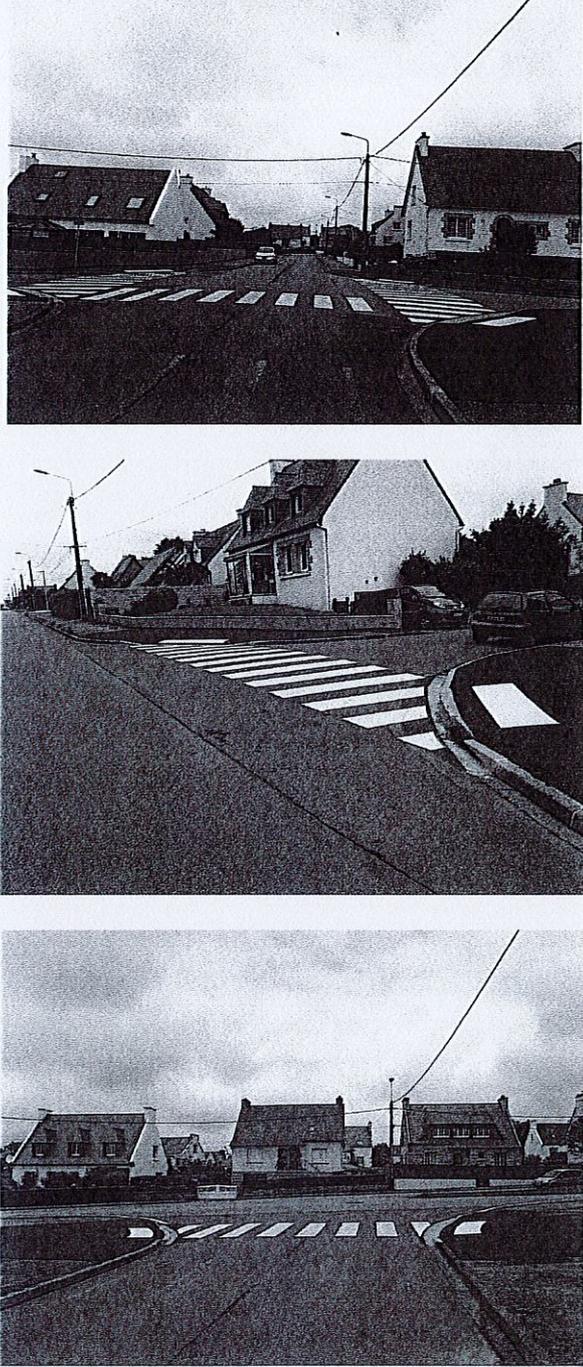
N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
3	<p data-bbox="432 277 647 309">Allée de la Croix</p> 	<p data-bbox="871 640 1230 707">Réfection d'un chemin sablé en revêtement enrobé</p>	<p data-bbox="1302 658 1414 689">23 451 €</p>
4	<p data-bbox="467 1106 612 1137">Allée Verte</p> 	<p data-bbox="914 1509 1190 1541">Réfection des trottoirs</p>	<p data-bbox="1302 1509 1414 1541">36 228 €</p>

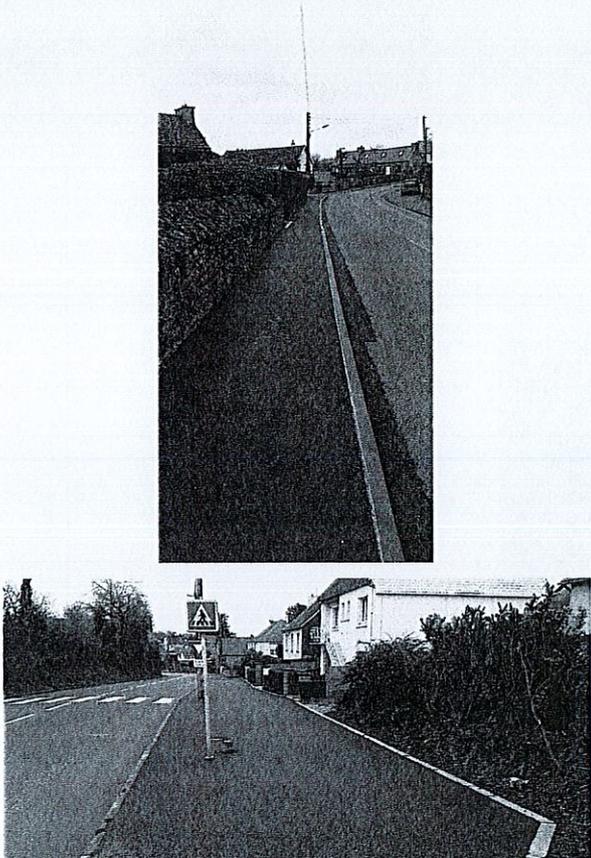
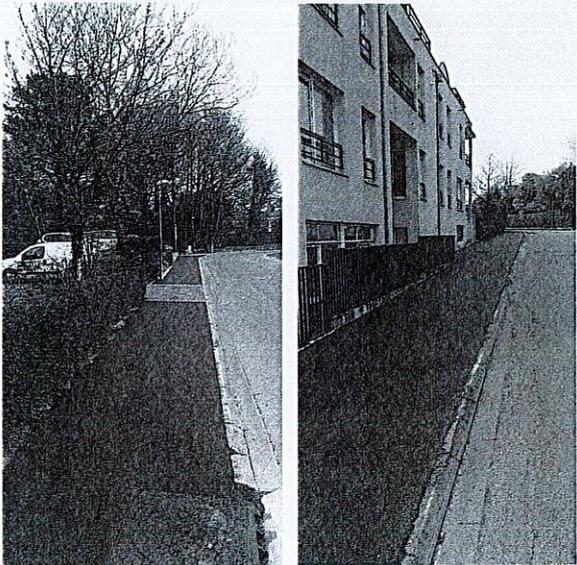
N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
	<p>Rue le Guen de Kerangall</p> 	Réfection de trottoir	4 495 €
	<p>Avenue de Coat Meur</p> 	Réfection d'un chemin sablé en enrobé	3 368 €
5	<p>Parking Mangin</p> 	Création d'une rampe P.M.R. Accessibilité entre le parking Mangin et l'espace Mangin	5 249 €

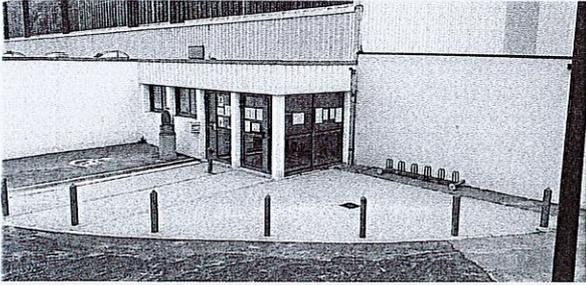
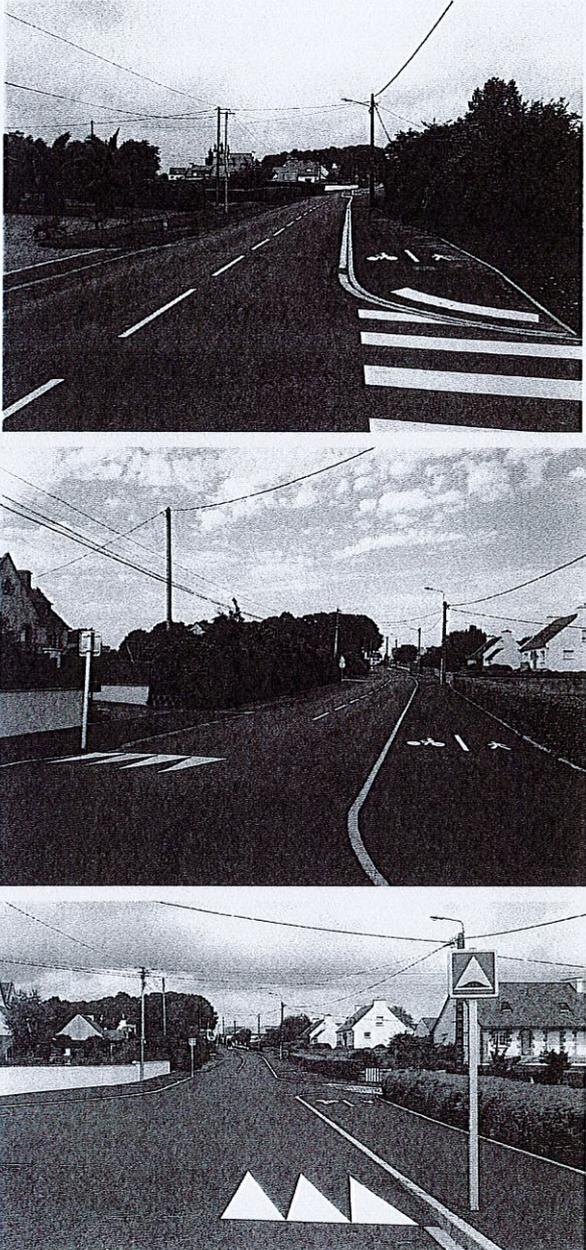
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		531 879 €
Nombre d'infractions relevées par la police municipale	Stationnement gênant sur emplacement réservé P.M.R.	14
	Stationnement gênant sur trottoir	49
	Stationnement gênant sur passages piétons	1

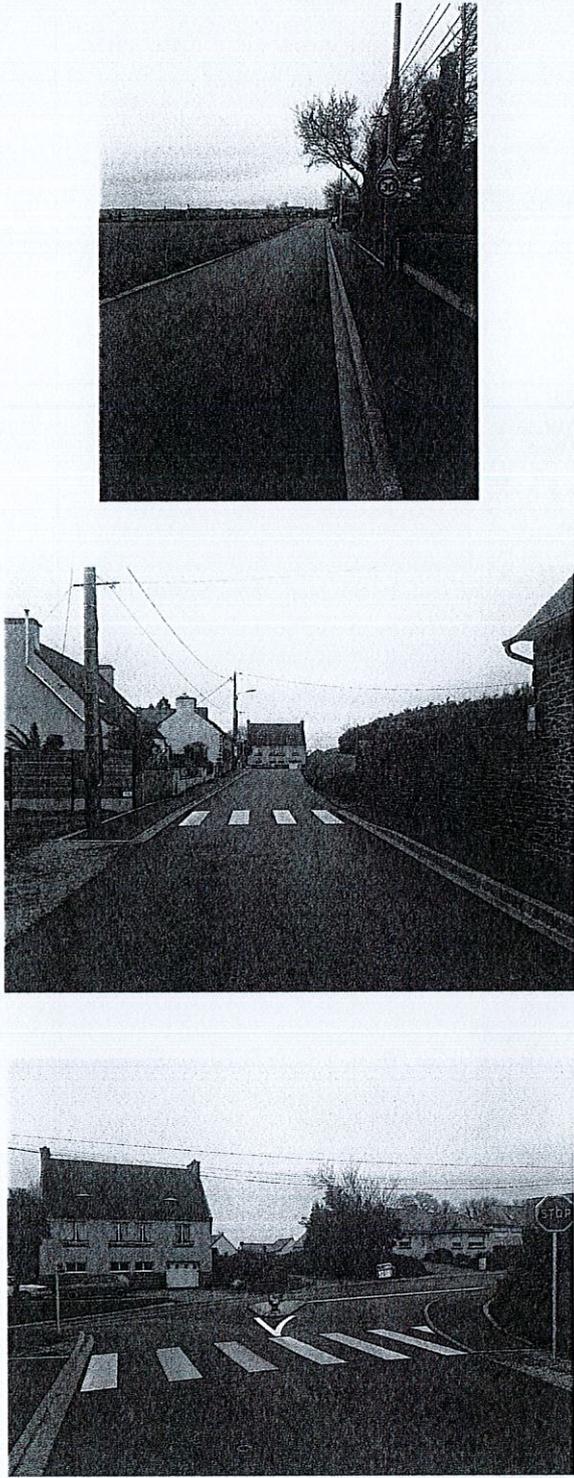
RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

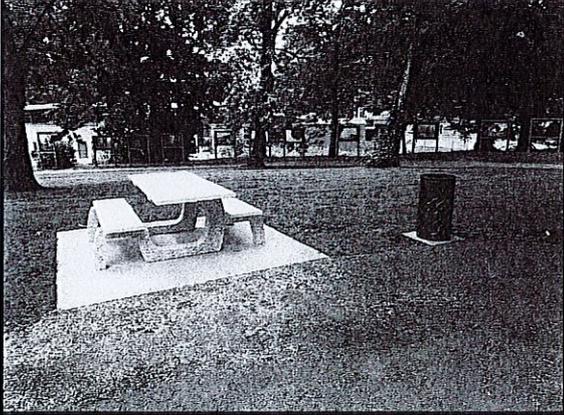
TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2021

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
1	<p>Rue du Maréchal Juin</p> 	Mise en accessibilité des passages piétons	26 430 €

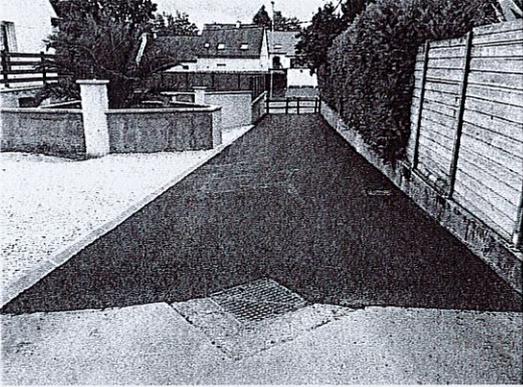
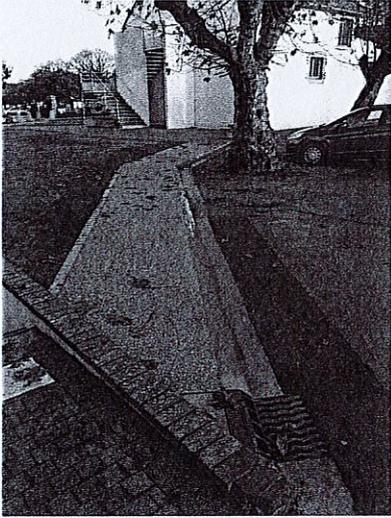
N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
2	<p data-bbox="421 277 657 309">Rue Chateaubriand</p> 	Réfection de trottoir	34 490 €
3	<p data-bbox="421 1265 657 1296">Rue Albert le Brun</p> 	Réfection de trottoir	30 272 €

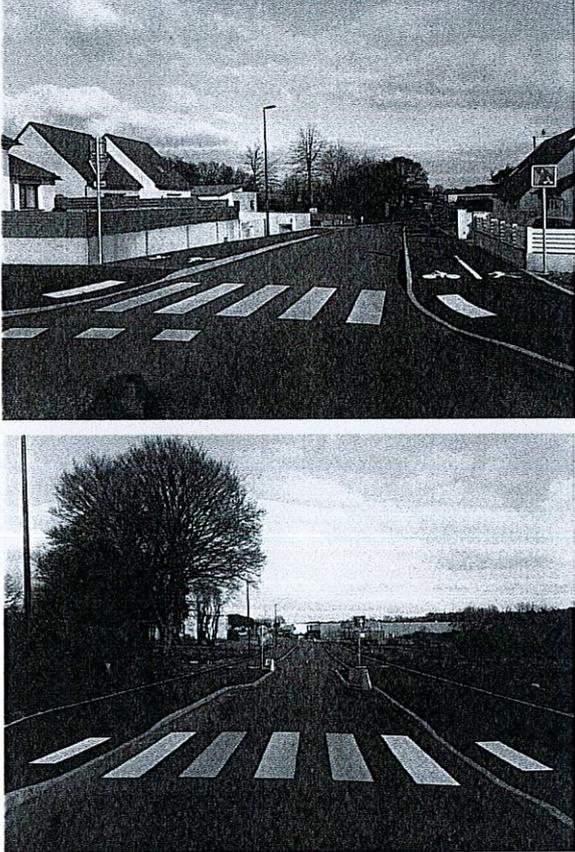
N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
4	<p style="text-align: center;">Tiez-Nevez</p> 	<p style="text-align: center;">Réfection parvis entrée salle de basket</p>	<p style="text-align: center;">6 970 €</p>
5	<p style="text-align: center;">Rue Yann d'Argent</p> 	<p style="text-align: center;">Aménagement de voirie Sécurité et accessibilité</p>	<p style="text-align: center;">231 565 €</p>

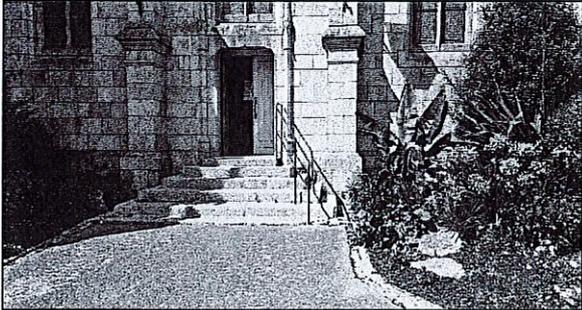
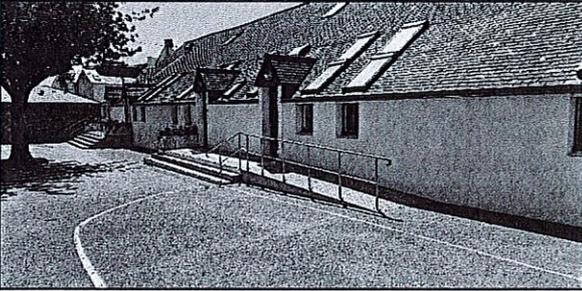
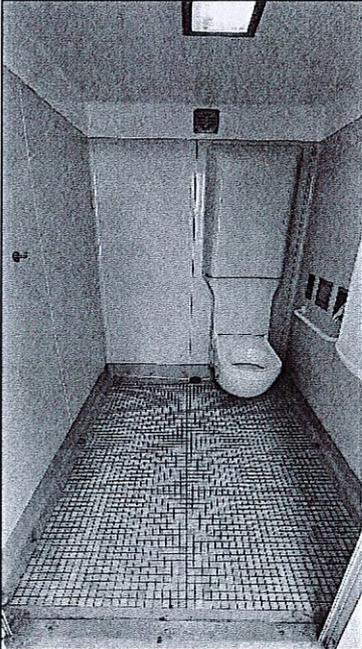
N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
6	<p>Rue de kerhuel</p> 	Aménagement de voirie Sécurité et accessibilité	276 792 €

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
	Parc de Kréac'h Kelen 	Pose d'une table de pique-nique adaptée PMR	4 412 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX			610 931 €
Nombre d'infractions relevées par la police municipale		Stationnement gênant sur emplacement réservé P.M.R.	10
		Stationnement gênant sur trottoir	77
		Stationnement gênant sur passages piétons	2

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2022**

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
1	<p>Rue du Général Gouraud</p> 	Réfection d'un chemin piéton jonction avec le boulevard de la République	6 619 €
2	<p>Place aux Poulains</p> 	Création cheminement piéton	8 192 €
3	<p>Giratoire de l'Iroise</p> 	Aménagement d'une chicane Sécurisation passage piéton	1 218 €

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
4	<p data-bbox="395 264 691 297">Rue du Maréchal Joffre</p> 	<p data-bbox="906 678 1206 745">Aménagement de voirie Sécurité et accessibilité</p>	<p data-bbox="1297 696 1426 730">195 358 €</p>
	<p data-bbox="403 1205 683 1238">Parc de Kréac'h Kelen</p> 	<p data-bbox="914 1518 1206 1585">Installation d'une main courante</p>	<p data-bbox="1329 1536 1401 1570">302 €</p>

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
	<p>Eglise</p> 	<p>Installation d'une main courante</p>	<p>399 €</p>
	<p>Groupe scolaire d'Arvor</p> 	<p>Installation d'une main courante</p>	<p>529 €</p>
	<p>Square Lousot</p> 	<p>Remise en état du sanitaire PMR</p>	<p>2 961 €</p>

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		215 578 €
Nombre d'infractions relevées par la police municipale	Stationnement gênant sur emplacement réservé P.M.R.	4
	Stationnement gênant sur trottoir	25
	Stationnement gênant sur passages piétons	1

**E.R.P. PRIVES - DEMANDE D'APPROBATION D'UN AD'AP
SELON CERFA 15246*01 OU CERFA 13824*04**

Mise à jour : 07/10/2020

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'E.R.P.	date de la demande
2014		
Anne LEON (magasin LUNA ROSE)	15 rue Joseph Pinvidic	21/02/2014
CARREFOUR CITY	5 rue Bideford	23/04/2014
KDO DECO	13 rue Louis Pasteur	13/10/2014
EURL BOUREY	6 rue d'Arvor	09/12/2014
2015		
OGEC Sainte Marie	rue de Verdun	03/06/2015
SAS RELAIS DU VERN	zone du Vern	22/06/2015
SCP CENTRE MEDICAL FOCH	16 avenue Foch	08/07/2015
Maison de la Presse	13 bis, rue louis pasteur	06/08/2015
Julie and Co	30 rue Louis Pasteur	06/08/2015
SARL ANAMOUR	41 rue d'Arvor	07/08/2015
SIMPLEMENT ELLE (SARL QUEMENEUR)	13 rue joseph pinvidic	07/08/2015
Salon de coiffure RAHARD-ROY	8 rue d'Arvor	10/08/2015
BOBINE RETOUCHES	4 rue Georges Clémenceau	24/08/2015
Société MOREL AFFLELOU ACOUSTIQUE	25 rue Louis pasteur	28/08/2015
Supermarché CASINO	Avenue du maréchal Foch	01/09/2015
SA HLM LES FOYERS	Foyer de l'Allée verte	15/09/2015
MENNER MAROQUINERIE (AMAZONE)	rue Bideford	21/09/2015
SIMON PNEUS	Avenue du maréchal Foch	23/09/2015
DAVODEAU	5 rue Saint-Guénel	24/09/2015
Maroquinerie Papeterie MICHEL	1 rue Joseph Pinvidic	24/09/2015
HABASQUE IMMOBILIER	11 rue d'Arvor	25/09/2015
FINISTERE HABITAT	Tiez-Névez	25/09/2015
SARL boulangerie Crenn	1 rue louis Pasteur	12/10/2015
SARL MOGIL (TI RESTO)	4 avenue Foch	12/10/2015
LE TEMPS DES SAVEURS	7 rue Joseph Pinvidic	23/10/2015
SNC LAVERA - M.VIGOUROUX	12 rue de l'Eglise	13/11/2015
école Notre Dame des Victoires	23 rue du Général Mangin	30/11/2015
LIDL	28 boulevard de la République	08/12/2015
2016		
SIMON PNEUS	Avenue du maréchal Foch	08/01/2016
M. GADGIOV	local commercial -20 rue Sainte-anne	20/04/2016
Association les genêts d'or	résidence Allée verte	13/05/2016
MAGIC PARK jeux et salle de location	Allée du Canik Ar Haro	13/05/2016
SAS LANDI DISTRIBUTION (leclerc)	12 Bd de la république	24/06/2016
SCI IMRO (la Storia)	8 rue Bergère	16/09/2016

AS DOMICILE	1 rue Maurice le Scouézec	21/12/2016
-------------	---------------------------	------------

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'E.R.P.	date de la demande
2017		
Restaurant "la Crémaillère"	50 avenue Coat Meur	26/01/2017
Cabinet d'osthéoopathie TRINITE	9 rue trinité	02/03/2017
Auto-école Objectif permis	22 rue louis pasteur	11/04/2017
Lycée Saint-Esprit	3 rue émile souvestre	12/05/2017
PANTOUF'LIN	7 rue du général Mangin	01/06/2017
M.A.M. Il était une fois l'enfance	16 rue des bleuets	17/07/2017
Magasin Maman et moi	21 rue d'arvor	03/08/2017
SCI BLANCHETTE « menuiserie bretonne »	20 rue Louis Pasteur	10/08/2017
Les délices de saint-guénal	29/31 rue St Guénal	Octobre 2017
Sarl breizhcomm	36 rue Louis Pasteur	20/10/17
Cabinet d'orthophonie	10 rue d'arvor	Octobre 2017
Cabinet Oto-Rhino Laryngologie	9 rue bergère	Octobre 2017
Restaurant La grange	5 rue joseph pinvidic	Octobre 2017
Dépannage maintenance informatique	3 rue d'arvor	Octobre 2017
STYL IMMOBILIER	13 rue georges Clémenceau	Octobre 2017
Crédit agricole	26 rue Joseph Pinvidic	Décembre 2017
2018		
SCI A TRAVERS CHAMPS	Rue de la Tour d'Auvergne	05/10/2018
2019		
BNP PARIBAS	7 avenue Foch	05/03/2019
BL CHASSEUR	29 rue Louis Pasteur	05/03/2019
CONAN Patricia	10 rue Louis Pasteur	05/03/2019
LE CHAPELECTEUR	17 rue Albert de Mun	25/04/2019
SARL AGATE ANTIC	Lotissement commercial de Kerven	20/06/2019
LE FOURNIL DE LANDI	28 place Jeanne d'Arc	19/09/2019
Bourse de l'immobilier	6 rue Louis Pasteur	19/11/2019
BNP PARIBAS	7 Avenue Foch	02/12/2019
2020		
Pizza Mat	16 rue de l'église	13/01/2020
Ecomiam	Lotissement commercial de Kerven	15/01/2020

RECENSEMENT DE L'OFFRE DES LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES ET PERSONNES AGEES

NOM DU BAILLEUR SOCIAL	ADRESSE DE L'E.R.P.	TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS
ESPACIL	Résidence Lyautey	Appartement	16
ARMORIQUE HABITAT	Rue Joachim du Bellay	Maison individuelle	16
FINISTERE HABITAT	Tiez-Nevez	Logement	1
	Saint Guénael	Appartement	3
	Rue d'Arvor	Appartement	1
	Rue Douaumont	Logement	5
	Kervignounen	Logement	10
	Avenue du Budou	Maison individuelle	1
	Rue Rolland Garros	Maison individuelle	1
TOTAL			54

RECENSEMENT DE L'OFFRE DES LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES ET PERSONNES AGEES

NOM DU BAILLEUR SOCIAL	ADRESSE DE L'E.R.P.	TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS
ESPACIL	Résidence Lyautey	Appartement	16
ARMORIQUE HABITAT	Rue Joachim du Bellay	Maison individuelle	16
FINISTERE HABITAT	Tiez-Nevez	Logement	1
	Saint Guénael	Appartement	3
	Rue d'Arvor	Appartement	1
	Rue Douaumont	Logement	5
	Kervignounen	Logement	10
	Avenue du Budou	Maison individuelle	1
	Rue Rolland Garros	Maison individuelle	1
TOTAL			54